



**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



| COMMUNIQUÉ DE PRESSE

23 septembre 2022

Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance 2020-2022 : signature vendredi 9 septembre d'un protocole d'intention en présence de Madame Charlotte Caubel, secrétaire d'Etat chargée de l'Enfance

La Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance 2020-2022 constitue le cadre de mise en œuvre d'actions concrètes pour renforcer l'accès en prévention en santé de tous les enfants, améliorer la situation des enfants protégés et apporter une meilleure réponse à leurs besoins dans les territoires.

Elle vise ainsi à protéger et émanciper des enfants qui au départ n'ont pas les mêmes chances que les autres.

Cette stratégie a pour objectifs de garantir les droits des enfants (à la santé, à l'éducation, à la sécurité affective, à l'autonomie après 18 ans), de leur donner la parole et mieux prendre en considération leurs avis et ce qu'ils vivent.

Elle repose sur quatre engagements :

- Agir le plus précocement possible pour répondre aux besoins des enfants et de leur famille (santé, protection maternelle et infantile, accompagnement pré et postnatal);
- Sécuriser les parcours des enfants protégés et prévenir les ruptures (développement des places d'accueil, renforcement du contrôle et inspection des structures);
- Donner aux enfants les moyens d'agir et garantir leurs droits;
- Préparer leur avenir et sécuriser leur vie d'adulte (accompagnement global, accès aux droits, contrats jeunes majeurs).

Le département des Bouches-du-Rhône a souhaité s'engager dans cette démarche en 2022. Un travail de contractualisation mené par l'Etat avec le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône a pu être mené à son terme, qui comprend au total 41 actions.

Dans le cadre de cette stratégie nationale, l'ARS Paca accompagne particulièrement le Département dans le but d'agir le plus précocement possible, de répondre aux besoins des enfants et de leur famille (santé, protection maternelle et infantile, accompagnement pré et postnatal) et de sécuriser les parcours des enfants protégés et prévenir les ruptures ».

L'Etat apporte son soutien au département des Bouches-du-Rhône pour un montant prévisionnel de 6 993 285 euros.

Pour toute demande presse, merci de l'adresser à pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr

Service Régional de la Communication Interministérielle
04 84 35 40 00 | www.bouches-du-rhone.gouv.fr | www.paca.gouv.fr





**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



| COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Parmi, les actions ciblées par cette convention, figurent plusieurs engagements forts du Département, dans le droit-fil de sa politique existante :

- l'accentuation des efforts menés sur la prévention précoce et tout particulièrement les actions de prévention qui s'inscrivent dans la période des "1 000 jours", au cours de laquelle se joue une part essentielle du développement de l'enfant. Tous les dépistages essentiels seront désormais renforcés, en Protection Maternelle Infantile (PMI) : notamment les déficiences visuelles et auditives, les troubles du développement et les syndromes du spectre autistique,
- le renforcement des processus et des compétences en matière de recueil et de traitement des informations préoccupantes,
- l'effort d'adaptation à la prise en charge des enfants protégés souffrant de troubles psychiques (avec la création de 6 places Institut Médico-Educatif de La Parade) et de handicap (avec la création d'une unité de places d'accueil temporaire et de répit)
- un renforcement des dispositifs de sortie de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) avec notamment un accompagnement renforcé vers l'autonomie des jeunes majeurs et la création de places au sein de structures d'accueil.

Il s'agit également d'assurer la déclinaison territoriale du plan national de lutte contre la prostitution des mineurs initié en 2021 : de nombreuses actions de prévention à destination des mineurs victimes de prostitution et de sensibilisation des professionnels seront mises en œuvre.

Ce projet de contractualisation marque la ferme volonté de l'ensemble des partenaires concernés de répondre aux ambitions de la loi du 7 février 2022 relative à la protection des enfants.

Vendredi 9 septembre 2022, ce protocole d'intention a été signé en préfecture, par l'Etat représenté par Charlotte Caubel, secrétaire d'Etat chargée de l'Enfance, l'ARS représentée par Caroline Ageron, directrice de la délégation départementale des Bouches-du-Rhône et le Conseil départemental représenté par sa présidente, Martine Vassal.

Pour toute demande presse, merci de l'adresser à pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr

Service Régional de la Communication Interministérielle
04 84 35 40 00 | www.bouches-du-rhone.gouv.fr | www.paca.gouv.fr

